

Le 12 août 2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 12 août 2013 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

M. Réjean Rioux, conseiller,
M. Maurice Vaney, conseiller,
Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
Mme Marie LeBlanc, conseillère.

M. Gilbert Larrivée, conseiller, est absent.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.
Est également présent, M. Marc Lemay, directeur général et greffier adjoint.
Trois citoyens assistent à l'assemblée.

12 613

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

12 614

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2013

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2013, tel que déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

12 615

ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE JUILLET 2013

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé pa, Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de juillet 2013 au montant total de 215 372,92 \$.

ADOPTÉE

12 616

DONS ET SUBVENTIONS

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal autorise le versement des subventions suivantes :

- | | |
|------------------------|--------|
| ➤ Chevaliers de Colomb | 150 \$ |
| ➤ Le Vert Solidaire | 100 \$ |

ADOPTÉE

12 617

VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE – PABA

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

QUE : le Conseil autorise le versement d'une aide financière de 10 000 \$ au Parc de l'aventure basque en Amérique (PABA) pour le renouvellement de l'exposition muséale.

ADOPTÉE

12 618

SOUTIEN À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-MÉGANTIC

ATTENDU la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

ATTENDU QUE devant l'ampleur de cette tragédie, l'UMQ a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

ATTENDU QUE l'UMQ invite les municipalités à faire des dons en argent au nom de l'UMQ pour le fonds en fidéicommis « Tragédie/ Lac-Mégantic 2013 »

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles est solidaire de la municipalité de Lac Mégantic;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles souhaite contribuer financièrement au fonds mis en place par l'UMQ pour venir en aide à cette communauté;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles autorise le versement d'une somme de 1 000 \$ à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie/ Lac Mégantic 2013 pour

venir en aide à la municipalité de Lac Mégantic touchée par une tragédie ferroviaire.

ADOPTÉE

12 619

ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE TROIS-PISTOLES

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : La ville de Trois-Pistoles adhère à la Chambre de commerce de Trois-Pistoles pour l'année 2013-2014 pour un montant de 320 \$.

ADOPTÉE

12 620

ADHÉSION À RURALYS

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : La ville de Trois-Pistoles adhère à Ruralys pour l'année 2013-2014 pour un montant de 80 \$.

ADOPTÉE

12 621

ACQUISITION DE LA SCULPTURE DES LÉGENDES DE TROIS-PISTOLES

Attendu que Madame Louise Gamache souhaite se départir de l'œuvre du sculpteur M. Normand Thériault intitulée «Les Légendes de Trois-Pistoles» ;

Attendu que la Ville souhaite acquérir cette œuvre ;

Attendu que le Centre d'éditions des Basques verse à la ville un montant de 3 000 \$ pour l'acquisition de cette œuvre ;

Attendu que Madame Gamache fait également un don à la ville de 3 000 \$ à la Ville pour cette œuvre

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : le conseil entérine la signature de Me Cindy Lafrenière, greffière, en date du 19 juillet dernier, pour l'entente d'acquisition entre la Ville de Trois-Pistoles, le Centre d'édition des Basques et Mme Louise Gamache de la sculpture ``Les Légendes de Trois-Pistoles``;

Que : le conseil autorise le paiement d'un montant de 11 000 \$, soit la part de la Ville de 5000 \$, la part de 3000 \$ versée par le Centre d'Édition des Basques à la Ville, et le don de 3000 \$ de Madame Louise Gamache versé également à la Ville.

ADOPTÉE

12 622

NOMINATION POUR SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'O.M.H. DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE la Ville doit nommer deux membres de la population sur le Conseil d'administration de l'O.M.H. ;

Pour ce motif,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville nomme, par la présente, Mme Gemma Pinel et M. Alcide Devost comme délégués de la Ville pour siéger sur le conseil d'administration de L'O.M.H. de Trois-Pistoles pour un terme de trois ans prenant fin le 31 août 2016.

ADOPTÉE

12 623

SERVICES PROFESSIONNELS ARCHITECTURE BÂTIMENT DE SERVICES ET MUR DE L'ENCEINTE – STADE PAUL-ÉMILE-DUBÉ

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles accepte l'offre de Carl Charron architecte au montant de 21 150 \$ plus taxes pour les services professionnels pour la réfection du bâtiment de services et du mur de l'enceinte du stade baseball Paul-Émile-Dubé.

ADOPTÉE

12 624

SERVICES PROFESSIONNELS INGÉNIERIE RÉFECTION DU STADE PAUL-ÉMILE-DUBÉ

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles accepte l'offre de Projexco au montant de 5 425 \$ plus taxes pour les services professionnels en ingénierie pour la réfection du stade baseball Paul-Émile-Dubé.

ADOPTÉE

12 625

SERVICES PROFESSIONNELS – PROGRAMME D'ENTRETIEN POUR LA TOUR DE REFROIDISSEMENT DE L'ARÉNA BERTRAND-LEPAGE

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : La Ville de Trois-Pistoles accepte l'offre de Magnus au montant de 3 000 \$ plus taxes pour les services professionnels pour le programme d'entretien de la tour de refroidissement de l'Aréna Bertrand-Lepage.

ADOPTÉE

12 626

SERVICES PROFESSIONNELS – PROBLÉMATIQUE DE DÉBORDEMENT DE LA RIVIÈRE RENOUF

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles accepte l'offre de Génivar au montant de 19 500 \$ plus taxes pour les services professionnels pour procéder à une expertise des causes de débordements de la Rivière Renouf.

ADOPTÉE

12 627

SERVICES PROFESSIONNELS – PROBLÉMATIQUE DE REFOULEMENT D'ÉGOUTS DOMESTIQUES SUR LES RUES ROY ET JENKIN

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles accepte l'offre de Génivar au montant de 12 000 \$ plus taxes pour les services professionnels pour procéder à une expertise du réseau d'égout (pluvial et sanitaire) sur les rues Roy et Jenkin.

ADOPTÉE

12 628

SOUSSION AMÉNAGEMENT PAYSAGER – ENTRETIEN DES ENTRÉES DE VILLE SUR LA ROUTE 132

Attendu qu'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de deux entrepreneurs pour réaliser ces travaux ;

Attendu qu'une seule soumission a été reçue ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le conseil de ville accepte la soumission de Rioux Paysagiste au montant de 6 400 \$ plus taxes pour effectuer l'entretien des aménagements des entrées de ville et pour remplacer les végétaux trop endommagés.

ADOPTÉE

12 629

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 796 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT N° 591 DE ZONAGE DONT LE CHAPITRE 19 CONCERNANT LE STATIONNEMENT

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et ce, conformément à l'article 356 de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Pour ce motif,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil adopte le Règlement no 796 ayant pour objet de modifier diverses dispositions du Règlement no 591 de zonage dont le chapitre 19 concernant le stationnement.

ADOPTÉE

12 630

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 802 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 787 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX, LE BON ORDRE, LE BON GOUVERNEMENT, LE BIEN-ÊTRE EN GÉNÉRAL ET LA SÉCURITÉ.

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et ce, conformément à l'article 356 de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Pour ce motif,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil adopte le Règlement no 802 modifiant le Règlement no 787 concernant les nuisances, la paix, le bon ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et la sécurité.

ADOPTÉE

12 631

ADDENDA À LA CONVENTION DES AMIS DE L'ART DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2012-2014 POUR L'AN 2 (2013)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu avec le ministère des Communications, de la Culture et de la Condition féminine et la Caisse Desjardins de l'Héritage des Basques une entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces moyens d'action sont portés par les organismes partenaires ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie Leblanc,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil de Ville de Trois-Pistoles entérine la signature de Mme Sara Amélie Bellavance, directrice de la culture et des communications, relativement à l'addenda à la convention d'aide financière dans le cadre de

l'AN 2 de L'EDC pour les Amis de l'Art pour une aide financière supplémentaire de 340 \$ pour un projet de médiation culturelle.

ADOPTÉE

12 632

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. GEORGES-HENRI GAGNON
– 41, RUE GAGNON, TROIS-PISTOLES.**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Georges-Henri Gagnon afin de rendre réputé conforme l'agrandissement d'un atelier de menuiserie d'une superficie supérieure à 20% de la grandeur du terrain dérogeant ainsi à l'article 8.4 du Règlement no 591 de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée serait de 20.25%, soit seulement 0,25% de plus que la superficie autorisée;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité du commerce et sa continuité dépendent de ces modifications;

CONSIDÉRANT QUE cela ne créera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accorder la dérogation demandée;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu à l'unanimité;

De rendre réputé conforme l'agrandissement de l'atelier de menuiserie d'une superficie totale de 125,02 m² plutôt que de 123,48 m² dérogeant ainsi à l'article 8.4 du Règlement no 591 de zonage.

ADOPTÉE

12 633

**DON D'UN TERRAIN POUR LA RÉALISATION D'UN PARC
INTERGÉNÉRATIONNEL**

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil de Ville de Trois-Pistoles accepte l'offre de 9089-4056 Québec inc. de céder gratuitement à la Ville de Trois-Pistoles un terrain dont le numéro de lot est P-162 (9^e parcelle), d'une superficie de 1 097,5 m², d'une valeur approximative de 6 575 \$ et sis sur la rue Père-Nouvel. Le don s'effectue à la condition que la Ville y établisse un parc intergénérationnel sur ledit lot, à défaut de quoi celle-ci s'engage à rétrocéder la propriété du terrain au donateur. Le donateur, pour sa part, s'engage à assumer tous les coûts relatifs à une éventuelle décontamination du sol.

Que : Le Conseil de Ville de Trois-Pistoles autorise M. Jean-Pierre Rioux, maire et Me Cindy Lafrenière, greffière, à signer au nom de la ville tous les documents nécessaires à cette cession.

ADOPTÉE

12 634

**ÉCHÉANCE DE L'OBLIGATION – SÉRIE CH SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE l'obligation : série CH de la Société québécoise d'assainissement des eaux usées viendra à échéance le 1^{er} octobre 2013;

ATTENDU QUE le solde en capital non amorti de cette échéance est estimé à 21 705,21 \$;

ATTENDU QUE la Ville a l'opportunité d'acquitter le solde en capital non amorti, ce qui aura comme conséquence de diminuer le coût du service de la dette des années futures;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil souhaite acquitter entièrement le solde en capital non amorti estimé à 21 705,21 \$ de l'obligation : série CH société québécoise d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE

REPORT DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2013

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : la séance publique du conseil de ville prévu au calendrier pour le 15 octobre 2013 soit reportée au lundi 30 septembre 2013.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CONTRE LE TRANSPORT DE DÉCHETS RADIOACTIFS LIQUIDES

ATTENDU QUE le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

ATTENDU QUE ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

ATTENDU QU'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

ATTENDU QUE la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

ATTENDU QUE ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

ATTENDU QUE les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

ATTENDU QUE la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

ATTENDU QUE le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

ATTENDU QUE le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

ATTENDU QUE tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement
Que le Conseil de Ville :**

- 1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;
- 2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

ADOPTÉE

12 637

EMPRUNT TEMPORAIRE DE 1 200 000 \$ POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO.800

ATTENDU QUE le Conseil de Ville a adopté le règlement No.800 décrétant un emprunt de 1 200 000 \$ pour des travaux de réfection d'une partie des rues Martin et Notre-Dame est;

ATTENDU QUE l'article 567 de la loi sur les cités et villes permet au conseil municipal de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses pour l'administration courante ou pour le paiement partiel ou total des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE dans ce dernier cas, le conseil peut faire un emprunt temporaire jusqu'à 100 % du montant du règlement d'emprunt sans l'autorisation préalable du ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : Le conseil de Ville de Trois-Pistoles autorise un emprunt temporaire de 1 200 000 \$ représentant 100 % du règlement No. 800, règlement décrétant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin;

Que : ledit emprunt temporaire soit fait auprès de la Caisse Desjardins de l'Héritage des Basques et que les sommes soient déboursées selon les besoins;

Que : M. Jean-Pierre Rioux, maire et M. Daniel Thériault, trésorier, soient autorisés à signer ledit emprunt temporaire pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

12 638

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE EXPOSITION PORTRAIT BÉNÉVOLE EN CULTURE ET COMMUNICATION

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : Le conseil de Ville autorise Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du service de la culture et des Communications, à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, une entente avec Mme Valérie Lavoie, photographe, visant la production de l'exposition Portrait de bénévole réalisée dans le cadre de l'entente de développement culturel. La contrepartie monétaire versée à M^{me} Lavoie est de 800 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur :

- 1) Objets du Règlement 796
- 2) Problématique silencieux automobile bruyant dans les rues de la Ville
- 3) Acquisition d'un terrain pour le parc Intergénérationnel

12 639

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

Jean-Pierre Rioux
Maire

Marc Lemay
greffier adjoint